

APPEL À CANDIDATURES : RÉSIDENCE AU QUÉBEC EN 2026

Dépôt des candidatures jusqu'au 16.11.2025

Cet appel à candidatures est lancé afin de désigner l'artiste belge francophone qui sera accueilli en résidence au Centre d'art actuel Bang (Saguenay, Québec), en 2026, pour un séjour de trois mois.

CONTEXTE

Afin de contribuer au rayonnement international des artistes belges francophones et grâce aux relations privilégiées que le gouvernement du Québec entretient avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le BPS22 Musée d'art de la Province de Hainaut (BPS22) a conclu un partenariat avec le [Conseil des arts et des lettres du Québec](#) (CALQ) et le [Centre d'art actuel Bang](#) (Bang) pour la réalisation d'un programme d'échanges d'artistes et d'ateliers-résidences en arts visuels.

Dans ce cadre, chaque année depuis 2017, un artiste québécois est sélectionné pour séjourner au BPS22 à Charleroi et un artiste belge francophone est accueilli au Centre Bang à Chicoutimi, l'un des arrondissements urbains de la Ville de Saguenay, au Québec.

OBJECTIF

Le principal objectif de cette entente conclue entre le BPS22, le CALQ et Bang est de promouvoir le travail et le développement de la carrière des artistes belges francophones et québécois à un niveau international. Par le biais de la résidence de recherche-crédation, le BPS22 et Bang offrent aux artistes sélectionnés un nouvel écosystème culturel et un environnement propice au ressourcement ainsi qu'à la découverte.

CARACTÉRISTIQUES DE LA RÉSIDENCE

Artistes visés

Artistes qui comptent au moins deux ans de pratique dans le champ des arts numériques, des arts visuels (peinture, sculpture, estampe, photographie, dessin, installation, performance, arts textiles ou toute autre forme d'expression artistique apparentée à ces domaines) ou des arts transdisciplinaires.

Lieu de résidence

Le camp de base de la résidence est le Centre d'art actuel Bang à Chicoutimi. Le logement est situé au second étage de celui-ci ; il comprend plusieurs chambres/studios et des espaces communs aux artistes en résidence. Sur place, Bang met à la disposition des artistes un soutien technique et logistique qui leur permet de se concentrer sur leur travail artistique. Bang veille également à favoriser le réseautage professionnel et les collaborations avec la dynamique communauté des créateurs de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Durée et période du séjour à Chicoutimi

La période exacte est à convenir ultérieurement en commun accord entre l'artiste sélectionné et le centre Bang. L'artiste pourra déterminer la durée du séjour pour une période allant de 2 à 3 mois consécutifs. Cependant, le centre Bang suggère la période de mars à juin comme un moment favorable pour vivre le meilleur du changement des saisons.

Montant de la bourse

Le BPS22 octroie une bourse d'un montant de 5.000 € afin que l'artiste belge francophone sélectionné puisse assurer lui-même ses frais de réalisation (création, production) et de séjour (assurances, subsistance, déplacements sur place, etc.). Le logement à Chicoutimi est pris en charge par Bang. Les frais de voyage (Belgique > Chicoutimi > Belgique) sont payés par le BPS22. Les candidats n'ont pas à soumettre de budget prévisionnel dans leur dossier de candidature et l'artiste sélectionné ne devra pas fournir de budget de clôture au terme de sa résidence.

Exemption de résultat

Soucieux de respecter la liberté de l'artiste et les propres objectifs qu'il vise pour valoriser sa résidence, ni Bang ni le BPS22 ne fixent d'obligations de résultat. Le centre Bang et le BPS22 offrent cependant la possibilité de travailler à la réalisation d'un projet et de le présenter au public.

Obligation de visibilité

Lorsque le projet conduit à des activités publiques (expositions, etc.) ou à des publications papier et numériques, les logos du BPS22 + CALQ + Bang et la mention de ces institutions doivent apparaître dans les documents d'information, de promotion ou de publicité utilisés par l'artiste.

ADMISSIBILITÉ

Profil du candidat

L'artiste candidat se déclare artiste professionnel dans le champ des arts numériques, visuels ou transdisciplinaires. Il crée des œuvres ou pratique un art à son propre compte, il offre ses services à titre de créateur contre rémunération et il diffuse/interprète publiquement des œuvres dans des lieux ou un contexte culturels (re)connus.

Statut du candidat

L'artiste candidat doit être francophone, de nationalité belge et doit résider en Belgique francophone.

Dossier de candidature

Un dossier de candidature complet devra présenter une copie de la carte d'identité + un CV (parcours + démarche artistique) + une lettre de motivation (2 pages A4 max) + une première intention (non contraignante) relative au projet qui pourrait être développé durant la résidence à Bang + des reproductions et des liens vidéos permettant au jury d'apprécier le travail accompli par l'artiste ces dernières années dans le domaine des arts numériques, des arts visuels et des arts multidisciplinaires. Ce dossier de candidature est à transmettre avant le dimanche 16 novembre, 23h59, à l'adresse info@bps22.be avec l'objet suivant : *Candidature – Appel 2025 - Résidence Bang 2026*.

INADMISSIBILITÉ

Sont considérés comme inadmissibles les dossiers de candidature incomplets ; les candidatures qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité ; les projets réalisés dans le cadre d'un programme scolaire ; les candidatures déposées au nom d'un collectif d'artistes ou d'un groupe légalement constitué en compagnie ou en société de personnes, que leur constitution ait été faite à but lucratif ou non lucratif.

ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Les demandes reçues seront évaluées en fonction de critères tels que la qualité du travail artistique, l'intérêt de l'artiste pour une résidence de trois mois à Chicoutimi et la pertinence et la faisabilité du projet proposé. Les demandes seront évaluées par un jury mandaté par la direction artistique du centre Bang.

Tous les candidats seront avertis personnellement de la décision du jury le vendredi 12 décembre 2025. Le choix du résident 2026 par le jury sera une décision définitive et sans appel.

PLUS D'INFOS SUR LE CENTRE D'ART ACTUEL BANG

Bang est le plus ancien centre d'artistes au Canada. Son historique remonte à 1958. Le centre s'est donné pour mission de créer des espaces aptes à supporter l'expérimentation et la création en mettant à la disposition des artistes un contexte, des outils et un soutien technique adéquats. C'est dans ces espaces totalisant 1.850 m² que Bang offre de nombreuses résidences de recherche-crédation, des activités de diffusion et plusieurs services de soutien aux artistes.

- [Présentation du Centre Bang](#)
- [Découvrir le lieu, le logement et les équipements du Centre Bang](#)
- [Bang sur Facebook](#)

ARTISTES SÉLECTIONNÉS DEPUIS 2017 à 2025

Depuis 2017, ce projet a permis aux artistes belges francophones [Maxence Mathieu](#) (2017), [Philippe Braquenier](#) (2018), [Hélène Petite](#) (2019), [Pauline Debrichy](#) (2021), [Jérôme Giller](#) (2023), [François Winants](#) (2023), [Barbara Salomé Felgenhauer](#) (2024) et Martin Wautié (2025) d'être accueillis au centre Bang.

Du côté des artistes québécois, [Marie-Andrée Pellerin](#) (2017), [Mathieu Valade](#) (2018), [Sara Létourneau](#) (2019), [Stéphanie Auger](#) (2022), [Magali Baribeau-Marchand](#) (2022), [Jonathan Roy](#) (2023), Julien Champagne (2024) et [Joannie Lafrenière](#) (2025) ont été accueillis en Belgique au BPS22.

Trois expositions collectives rassemblant certains de ces artistes ont déjà été organisées :

- Centre Bang du 01.11.2019 au 01.03.2020 : Exposition [Horizons](#)
- BPS22 du 19.06 au 12.09.2021 : Exposition [Lettres de Misarchie. Charleroi-Chicoutimi](#)
- Centre Bang du 01.10 au 13.11.2020 : Exposition [Espace Texte Matière](#)

CONTACT POUR INFOS

Laure HOUBEN

T. +32(0)71 27 29 71

E : laure.houben@bps22.be

Le genre grammatical masculin utilisé désigne autant les femmes que les hommes.